L'AVIS DU VILLAGE

BULLETIN MUNICIPAL DE COLOMBE-LES-VESOUL

Juillet 2023

Le Maire, Patrick GOUX, lors de l'inauguration du Parcours « Culture et Patrimoine » en compagnie des personnalités et des artistes

ÉDITO

Avec deux années de retard dues à la crise sanitaire, le parcours "Culture et Patrimoine" est ouvert à tous depuis le 23 Juin 2023.

L'itinéraire ainsi créé à pour but de mettre en valeur le patrimoine de notre commune et d'être aussi un parcours à vocation artistique.

Les créations d'artistes locaux qui ponctuent ce circuit viennent enrichir notre village, certaines vont vous plaire, voire vous enthousiasmer, d'autres vous laisseront plus dubitatifs.
C'est ainsi, l'art ne suscite jamais l'unanimité.

Ce parcours incarne ce que doit être la culture. A savoir un ensemble de passerelles.
Passerelle entre le public et les arts, qui met le public au cœur du projet.
Passerelle entre le patrimoine et la création; ces créations sont le patrimoine de demain et doivent faire vivre le patrimoine d'hier,
Passerelle entre l'art contemporain et l'art ancien, entre la mémoire et le temps présent

Pour ma part je crois nécessaire de laisser plus de place à la pensée artistique dans notre société, et d'accepter que l'art soit un élément indispensable au vivre ensemble.

Merci à nos partenaires qui ont permis la réalisation de ce projet.

Le véritable voyage de découverte ne consiste pas à chercher de nouveaux paysages, mais à avoir de nouveaux yeux. *(Marcel Proust)*

BONNES VACANCES.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du17 janvier 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil autorise le Maire à procéder aux mandatements nécessaires avant le vote du budget.

Le Conseil approuve la convention avec la médiathèque départementale et autorise le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil approuve l'assiette des coupes 2023 proposée par l'ONF, ainsi que les conditions d'exploitation.
De même, le conseil décide de maintenir inchangé le tarif de l'affouage(7€ du stère).

Le Maire présente la convention de la CAV relative à l'utilisation du service de la fourrière animale. Après en avoir délibéré, le Conseil approuve cette convention.

Le Conseil enregistre la rétrocession des lotissements « L'orée du bois » et « Champ le Roy » au domaine public communal.
La mise à jour périodique du linéaire de la voirie communale porte la longueur totale à 10 051m. (+174m)

Sur proposition du Maire, le Conseil adopte la proposition de création d'un emploi d'agent technique polyvalent à temps partiel (16 heures)

Séance du 14 avril 2023

Les comptes de gestion et les comptes administratifs du budget général et du budget assainissement sont présentés. Après explications du Maire, ces comptes sont approuvés par le Conseil.

Sur proposition du Maire, le Conseil décide de maintenir les taux des diverses taxes communales.
Le Maire expose les projets de budgets (général et assainissement). Après délibération ces deux projets sont adoptés à l'unanimité.
Après avoir examiné les dossiers de demande de subvention, le conseil décide d'attribuer les aides suivantes:
Calc: 500 €,
Foot 3000 €,
Eliad:100 €,
Restos du cœur 100 €
Admr:100 €.

Le projet d'implantation de panneaux solaires sur la toiture de la Mairie et de la salle des fêtes a été confié au SIED 70. Le Maire présente le plan de financement et le mode d'exécution. Le conseil approuve l'ensemble de ces dispositions.
Dans le cadre de la création du parcours « Culture et patrimoine » la commune a fait appel à plusieurs artistes afin d' animer le parcours avec des œuvres originales.
Le conseil approuve la convention de partenariat pour la mise à disposition de murs qui deviendront supports de créations.

CÉRÉMONIE DU 08 MAI

Comme chaque année, le 08 mai, une cérémonie s'est déroulée devant le monument aux morts, pour rendre hommage aux soldats morts pour la France lors de la deuxième guerre mondiale, et plus généralement, lors des différentes guerres où la France a dû intervenir

Après la lecture, par Yves Sergent, du message du ministre des armées, et le discours du Maire Patrick Goux, les personnes présentes ont été invitées à partager le verre de l'amitié à la salle des fêtes.

Michel ARDRY nous a quitté le 23 avril 2023 emporté par la maladie. Il avait 66 ans…
Il avait rejoint l''équipe municipale lors des dernières élections. Il a toujours pris au sérieux son rôle de conseiller avec rigueur et bienveillance.
De même, il a été trésorier du CALC pendant six ans.et a participé à l'organisation et à la réalisation de nombreuses manifestations avec énergie et bonne humeur.
Il nous laisse le souvenir d'un homme disponible, efficace et enjoué. Nous n'oublierons jamais son sourire, sa gentillesse et sa voix à nulle autre pareille.

BUDGET COMMUNAL 2023

Adopté lors du conseil municipal du 14 avril 2023

712 127 €uros

Répartis comme suit:

FONCTIONNEMENT

RECETTES

Impôts Taxes locales, attribution de compensation	206 107 €
Dotation globale de fonctionnement Versée par l'état	19 833 €
Autres dotations et participations	23 965 €
Produits du domaine et des services Loyers, bois, locations salle des fêtes…	36 405 €
Autres ressources (subventions, indemnités journalières…)	11 600 €
Excédent reporté	110 258 €
TOTAL	**408 168 €**

DEPENSES

Dépenses de personnel	72 310 €
Charges générales Fournitures, entretien des bâtiments, assurances, téléphone, affranchissement…	124 360 €
Reversements à d'autres organismes RPI, Pompiers, etc	33 178 €
Charges financières Intérêts des emprunts	6 500 €
Equilibre budget assainissement	6 489 €
Subventions	5 570 €
Reversement à l'état Fond de garantie	32 752 €
Autofinancement Prélèvement pour investissement	127 009 €
TOTAL	**408 168 €**

INVESTISSEMENT

RECETTES

Excédent de fonctionnement capitalisé	39 250 €
Remboursement de TVA	22 100 €
Taxe d'aménagement	10 300 €
Subventions	105 300 €
Autofinancement Prélevé sur la section fonctionnement	127 009 €
Emprunt	000
TOTAL	**303 959 €**

DEPENSES

Déficit d'investissement reporté	39 250 €
Remboursement du capital	27 200 €
Travaux et installation de voirie Rues de Dampvalley, des Jargilliers, de la chapelle, des planchottes, etc	177 619 €
Entretien de bâtiments, équipements Toiture école, volets électriques, hangar...	41 000 €
Divers (dont parcours découverte, panneaux et plaques de rues, lame à neige, outillage rideau de scène,…)	18 890 €
TOTAL	**303 959 €**

FISCALITÉ

Cette année encore la municipalité a décidé de ne pas augmenter ses taux de prélèvement des différentes taxes locales.

Par contre l'augmentation importante des bases (+7,1%) imposées par l'Etat entrainera une hausse équivalente de votre taxe foncière.

ASSAINISSEMENT

Pour équilibrer le budget du service "assainissement" une augmentation de la taxe (+ 25%) sera appliquée en 2024, sur vos consommations 2023.

Le jeudi 12 mai 2023, les membres de l'Office du Tourisme « Luxeuil les Bains-Vosges du Sud » ont été reçus à la Mairie de Colombe.

Dans un premier temps, Alyette Jacques, première adjointe, leur a présenté le parcours ***"Culture et Patrimoine"*** alors en cours d'élaboration, en insistant sur les différentes créations artistiques qui jalonnent ce parcours.

Ensuite, Emmanuel Caillet, président du CALC, leur a parlé des manifestations organisées au cours de l'année. Il a bien sûr particulièrement mis l'accent sur le concert ***"Colomb'in Rock".***
Les personnes présentes se sont déclarées très intéressées par ces différentes réalisations et manifestations.

COMBUSTIBLES

Les communes de Colombe et Villers-le-Sec organisent régulièrement des commandes groupées de pellets et de fuel domestique.
Si vous êtes intéressés, les dates et les modalités de ces commandes sont régulièrement indiquées sur le site de la commune et sur l'application**"PanneauPocket".**

FLEURISSEMENT

Malgré les difficultés climatiques, la commune essaie de maintenir un fleurissement dans les différents pots et bacs du village.
Ces plantes sont arrosées avec de l'eau de pluie récupérée dans une citerne située derrière les ateliers communaux.

DÉPOTS SAUVAGES

Il est constaté que des personnes irrespectueuses déposent divers déchets, principalement des végétaux, au niveau du chemin des moulins, le long du parcours "Culture et Patrimoine".

La commune a donc décidé d'installer des caméras de surveillance. Les personnes surprises à faire de nouveaux dépôts seront verbalisées.

DEUX DÉFIBRILLATEURS INSTALLÉS DANS LA COMMUNE

Depuis début avril, un défibrillateur a été installé devant la mairie, et un autre au stade.
Positionnés à l'extérieur, rangés dans des armoires bien visibles, ils sont accessibles à toutes les personnes en cas de nécessité.

Une formation pour leur utilisation a été organisée le 07 avril pour tous les habitants qui le souhaitaient.

EAU ET SÉCHERESSE

Dès le printemps, la Haute-Saône a dû prendre des mesures pour réglementer l'usage de l'eau. En effet les trop faibles pluies de l'hiver n'ont pas permis de remplir les nappes phréatiques qui alimentent nos sources.
Ces restrictions, conformément a l'arrêté préfectoral, vont sans doute se poursuivre tout au long de l'été.
Il est impératif que chacun respecte ces prescriptions.

CHUTES D'ARBRES

Les arbres abimés par les sécheresses successives des derniers étés continuent de tomber lors de coups de vent, d'orages ...
Lors de leurs chutes, ils causent des dégâts sur les voies publiques ou sur des bâtiments publics ou privés…
Il est donc conseillé à tous les propriétaires de surveiller l'état des arbres qui se trouvent sur leurs parcelles et d'élaguer ou même d'abattre les arbres secs, ou malades.

Cette année, les CM1-CM2 ont suivi des séances de sensibilisation au "savoir rouler à vélo".

Cette formation, pilotée par la Prévention Routière de Haute-Saône, et subventionnée par la Mairie de Colombe Lès Vesoul à hauteur de 150€ s'est construite sur deux axes : une partie théorique et un volet pratique (très apprécié des élèves).

En classe, les élèves ont appris, à travers plusieurs vidéos à reconnaître les situations à risques et les panneaux du Code de la route. Toutes ces séances se sont terminées par un test final qu'ils ont brillamment validé.

A l'extérieur, et pendant plusieurs séances, les élèves ont pratiqué le vélo sur circuit fermé (avec des exercices de maniabilité notamment) et sur chaussée ouverte dans les rues de Colombe et de Villers Ces sorties ont été l'occasion de se rendre compte concrètement des éventuels dangers qui peuvent exister quand on est cycliste.

Jeudi 31 mars, deux gendarmes sont venus à l'école pour leur faire passer l'examen pratique.

Les élèves se sont montrés particulièrement attentifs et prudents sur la piste routière éphémère et lors de l'atelier de maniabilité. Ils ont tous validé leur A.P.E.R. (attestation de première éducation à la route) et ont été félicités pour leur sérieux.

Bravo à eux.

Peut-être qu'un ou une d'entre eux ira représenter l'école le mercredi 21 juin à Vesoul lors de la finale départementale.

Les enfants des écoles du RPI se sont intéressés à la culture africaine.

Encadrés par les professeurs, les animatrices de la bibliothèque municipale et de la médiathèque départementale, ils ont conduit leurs recherches sur cette culture si diversifiée.

Des contes et légendes africains leur ont été lus, ils ont fabriqué des masques, et ont écouté la diversité des musiques africaines.

Pour finir, le 02 juin, la chanteuse Valérie Ekoumé et le musicien Guy Nwogang, tous deux originaires du Cameroun, sont venus à la rencontre des élèves. Avec eux, les enfants ont chanté, dansé, joué des instruments à percussion. Chacun est reparti ave les autographes des deux artistes.

Guy Nwogang a tracé en rouge le Cameroun sur la carte de la fresque murale que les élèves étaient en train de réaliser sous le préau de l'école.

Enfin, le samedi 03 juin, une kermesse sur le thème de l'Afrique a été organisée à l'école de Villers-le-Sec.

ACTIVITES DU CALC

FONCTIONNEMENT:

Le CALC a partiellement renouvelé la composition de son bureau.
Président:
Emmanuel CAILLET
Vice-président:
Lionnel PICARD
Trésorier:
Julien LAMBOLEY
Trésorier adjoint:
Michel SERGENT
Secrétaire:
Evelyne SERGENT
Secrétaire adjoint:
Marie-Laure MENNETREY
Responsable du Tennis:
Laurence REMY

MANIFESTATIONS:

Soirée Théâtre le 17 mars
La troupe « Les têtes de Linotte » de Dampierre, est venue présenter sa nouvelle pièce, ***L'amour est dans le prêt,*** qui a bien réjoui le public. Cela nous permet de patienter en attendant le retour de « la troupe de la Colombine ».

Soirée de la Saint Patrick, le 25 mars

Ce fut une joyeuse soirée, animée par la musique du groupe "The Irish Fever" avec dégustation de bières irlandaises et de quelques tapas...

Chasse aux œufs pour les enfants, le 08 avril

Après avoir découvert les cailloux colorés cachés dans les buissons de la place, les enfants ont pu les échanger contre des friandises en chocolat.
Ils ont également eu droit à une dégustation de gaufre et de jus de fruits.

Marche du 25 juin

Dés 9h du matin, les sportifs se sont rassemblés devant la Mairie pour un départ groupé, soit à pied, soit à vélo.
Les efforts ont été suivis de l'habituel barbecue-salades...

Le prochain festival COLOMB'IN ROCK
Se déroulera les 13 et 14 août 2023
Voici le programme
100% rock-100% tribute

Dimanche 13 août:
SCORPIONS à 19h
AEROSMITH à 21h
AC/DC à 23h
Lundi 14 août
LOUISE ATTAQUE à 19h
COLDPLAY à 21h
METALLICA à 23h
Deuxième scène
Deux groupes locaux,"Bonnie and Clyde" et "Demain dès l'Aube" joueront en intermittence.

BIBLIOTHÈQUE

Edith et les bénévoles vous attendent avec de nombreuses nouveautés…

Mardi de 16h30 à 18h30
Jeudi de 15h00 à 16h00
Samedi de 11h00 à 12h00

Attention: la bibliothèque sera fermée au mois d'août.

CARTES JEUNES

Comme chaque année, la commune offre la « Carte Jeune » à tous les collégiens et lycéens de Colombe, âgés de 11 à 18 ans. Tous les jeunes intéressés peuvent encore s'inscrire en mairie jusqu'au 22 juillet.

Le parcours « Culture et Patrimoine » a été inauguré le vendredi 23 juin, en présence de nombreux invités.

L'idée de ce parcours est née il y a un peu plus de trois ans. Son élaboration a été quelque peu ralentie en raison de la crise du coronavirus.

Mais, petit à petit, il a fini par être dessiné, empruntant divers chemins du village. L'ancien chemins des moulins a même été réhabilité pour l'occasion.

Au cours de la cérémonie, en compagnie du Maire, les différents partenaires financiers ont pris la parole et se sont félicités de la réussite de ce projet.

Pour la mise en place de ce parcours, long de 5km et parsemé de créations artistiques, la commune a bénéficié du soutien financier de la région Bourgogne-Franche-Comté",,de la société Enedis et du CALC.

L'inauguration s'est déroulée en présence de la population, des partenaires et des élus.

Les artistes qui ont réalisé les différentes créations ont pu échanger avec le public sur leur travail.

Dés le dimanche 25 juin, la marche organisée par le CALC a emprunté ce parcours.

Suite à la création "visages d'enfants" réalisée dans le cadre du parcours avec Romain Bresson (sculpteur), les élèves de CM1 et CM2 ont réalisé une fresque végétale,sous le préau de l'école . Ayant pour thème le développement durable.

INFOS DIVERSES

BIEN TRIER SES DECHETS

Le SITCOM a signalé à la mairie que, que le contenu de plusieurs bacs de tri n'était pas conforme aux consignes de tri.

Il faut savoir que les rippers ont le droit de ne pas ramasser un bac qui leur semble non conforme.

Le guide ci-contre extrait du magasine « Le Triporteur », édité en novembre 2022 par le SITCOM vous a été distribué récemment..
Nous ne pouvons que vous conseiller de bien suivre les consignes de tri.

AGENDA

Fête nationale:
Vendredi 14 juillet 18 heures apéritif offert par la commune, suivi d'une animation musicale organisée par le CALC
Buvette et restauration sur place

Concert:
La 11ème édition du festival« Colomb'in Rock » se déroulera sur deux soirs, les 13 et 14 août

Vide-greniers:
Il sera organisé par le CALC dans les rues du village, le dimanche 27 août.

Concert rock 08 septembre 20h30

Trail de la Colombine:
Le CALC organisera le Trail dans la soirée du 30 septembre.

Soirée « Vins Primeurs »:
Organisée par le CALC, le 17 novembre, à la salle des fêtes.

FC Colombe:

Assemblée générale le 13 juillet

Coupe de France le 20 août

BRÈVES

OUVERTURE
DE LA MAIRIE :
Ouverture au public:
Lundi
14 h 00 à 18 h 00
Mardi
9 h 30 à 12 h 00
14 h 00 à 18 h 00
Vendredi :
09 h 00 à 12 h 00
Permanences des élus
Mardi : 18 h 30 à 20 h 00
Samedi : 10 h 30 à 11 h 30

TENNIS

Les adhésions au tennis sont annuelles.
Elles sont à renouveler, depuis le 01 janvier au prix de 5€ par joueur.

Inscription auprès de:
Laurence REMY
06 33 60 52 82

DÉCHETTERIE
DE QUINCEY

HORAIRES D'ETE

Du mardi au vendredi:
De 8 h 30 à 12 h 00
De 14 h 00 à 18h 00
Samedi
De 8h30 à 12h00
De 14h00à 17h30

Fermée dimanche et lundi

Réalisation et mise en page : Michel FLORENTIN
Directeur de publication: Patrick GOUX
Contact : 03 84 75 66 39 **Courriel :** mairie.colombelesvesoul@orange.fr **Site** : www.colombelesvesoul.fr